

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076784102

N/A

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH : Insta Cool Chilling Spray
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Code produit : 7000333
Type de produit : Aérosol.
Utilisation du produit : Produits dentaires: Spray refroidissant

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries
 52 West King Street
 Myerstown, PA 17067
 (856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération) : (800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange : GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Avertissement
Mentions de danger : Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé.
Déclaration de mise en garde
Prévention : Sans objet.
Réponse : Sans objet.
Stockage : Protéger des rayons du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination : Sans objet.
Dangers non classés par ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Substance/ mélange : Substance
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs

Numéro CAS : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	%
Norflurane	811-97-2	212-377-0	100,00

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| Contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation |
| Inhalation | : | Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Si les effets indésirables pour la santé persistent ou sont graves, consulter un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures. |
| Contact avec la peau | : | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| Ingestion | : | Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Si les effets indésirables pour la santé persistent ou sont graves, consulter un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures. |

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| Contact avec les yeux | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |
| Inhalation | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |
| Contact avec la peau | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |
| Ingestion | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |

Signes/symptômes de surexposition

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| Contact avec les yeux | : | Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes : irritation rougeur |
| Inhalation | : | Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes : irritation des voies respiratoires toux |
| Contact avec la peau | : | Aucune donnée spécifiques. |
| Ingestion | : | Aucune donnée spécifiques. |

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de luttres contre l'incendie**Agent d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur appropriés pour l'incendie environnant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater du produit chimique. Les contenants d'aérosol qui éclatent dans un incendie peuvent être propulsés à grande vitesse.
- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. En cas de rupture de contenants d'aérosols, des précautions doivent être prises en raison de la fuite rapide du contenu sous pression et du propulseur. Si un grand nombre de contenants sont rompus, traiter comme un déversement de produit en vrac conformément aux instructions de la section sur le nettoyage. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les

autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** :
- Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** :
- Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

- Mesures de protection** :
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Récipient sous pression : Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les gaz. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène générale du travail** :
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.
- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des incompatibilités alimentaires et des boissons. Protéger des rayons du soleil. Utiliser un conteneur approprié afin d'éviter une pollution de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
Norflurane	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). MPT : 1000 ppm 8 heures.

Contrôles techniques appropriés	:	Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des émanations, du gaz, de la vapeur ou du brouillard, utiliser des enceintes de traitement, et contrôler la ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
Contrôles d'exposition de l'environnement	:	Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.
<u>Mesures de protection individuelle</u> Mesures d'hygiène	:	Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
Protection des yeux/du visage	:	Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de protection à écrans latéraux.
<u>Protection de la peau</u> Protection des mains	:	Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.
Protection du corps	:	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit.
Autres protections de la peau	:	Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	:	En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Gaz. [Gaz comprimé.]

Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Caractéristique.
pH	:	Non disponible.
Point de fusion	:	-108 °C (-162,4 °F)
Point d'ébullition	:	-26 °C (-14,8 °F)
Point d'éclair	:	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité)	:	Non disponible.
Pression de vapeur	:	574 kPa (4305,37 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	:	3,5 [Air = 1]
Densité relative	:	Non disponible.
Solubilité	:	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	:	1 g/l
Coefficient de partage : n-octanol/eau	:	1,06
Température d'auto-inflammation	:	>743 °C (>1369,4 °F)
Viscosité	:	Non disponible.

Produit aérosol

Type d'aérosol Pulvérisation

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions d'entreposage ou d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifiques.
Matériaux incompatibles	:	Aucune donnée spécifiques.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Norflurane	CL50 Inhalation vapeur	Rat	1500 mg/m ³	4 heures

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	:	Aucun effet significatif ou danger critique.
Inhalation	:	Aucun effet significatif ou danger critique.
Contact avec la peau	:	Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion	:	Aucun effet significatif ou danger critique.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	:	Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes : Irritation rougeur
Inhalation	:	Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes : irritation des voies respiratoires toux
Contact avec la peau	:	Aucune donnée spécifiques.

Ingestion : Aucune donnée spécifiques.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Général : Aucun effet significatif ou danger critique.
Carcinogenicity : Aucun effet significatif ou danger critique.
Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.
Tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets de fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Non disponible.

Produit/nom de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Insta Cool Chilling Spray	1,06	-	faible
Norflurane	1,06	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Ne pas perforer ou incinérer le contenant.

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	MDG	ATA
N° UN	UN3159	UN3159	UN3159	UN3159	UN3159	UN3159
Nom d'expédition approprié UN	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane	1,1,1, 2-Tetrafluoroethane
Classes de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage						
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations supplémentaires		Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,13 à 2,17 (Classe 2).				

- Précautions particulières pour l'utilisateur :** **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :** Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

- Réglementations fédérales américaines :** **Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA :** Non déterminé
Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) :** Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I :** Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substances de classe II :** Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques) :** Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels) :** Non répertorié

SARA 302/304

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

- SARA 304 RQ :** Sans objet.

SARA 311/312

Classification : Décharge de pression soudaine

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Norflurane	100,00	Non.	Oui.	Non.	Non.	Non.

Règlements des États

Massachusetts : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.
New York : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.
New Jersey : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.
Pennsylvania : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.
Inventaire du Canada : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

Listes internationales :

- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire du Japon (ISHL)** : Non déterminé.
- Inventaire Corée** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Non déterminé.
- Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de Taïwan (TSCI)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Inventaire de la Turquie** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

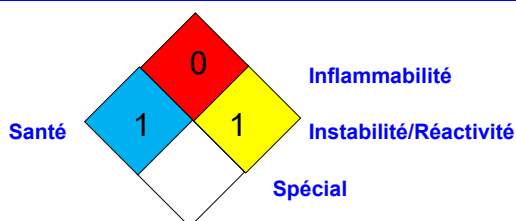
Section 16. Autres informations**Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)**

Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques :	1
Protection personnelle	

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	: 6/29/2016
Date de publication/Date de révision	: 6/28/2016
Date de la précédente édition	: Aucune validation préalable
Version	: 1
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals) IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association) IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine) UN = United Nations
Références	: Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.